

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 avril 2015

L'an deux mil quinze, le vingt avril à 20H30, le conseil municipal de la commune de Changey s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MARECHAL, Maire.

Etaient présents : MARECHAL Jean-Pierre, BELTZUNG Michelle, BOUVIER Roger, BOISSELIER Maryline, GULLO Julien, MAIRE Gilles, MASSON Christophe et PRODHON Nicole.

Absent excusé : Mr GAILLARD Patrice qui a donné pouvoir à Mr MARECHAL Jean-Pierre pour voter en ses lieu et place.

A été nommé secrétaire de séance : Mr MAIRE Gilles.

Ordre du jour :

- Approbation de la séance du 3 avril 2015
- Vote du budget communal 2015
- Encaissement chèque de remboursement Orange
- Organisation 14 juillet
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 3 AVRIL 2015

Le compte rendu de la séance du 3 avril 2015 est adopté à l'unanimité.

DELIBERATION N° 15 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2015

Le Maire présente une proposition de budget primitif communal 2015 tenant compte des orientations budgétaires décidées par le conseil municipal. Ces propositions ont été préalablement approuvées par le trésorier Municipal et les membres de la commission des finances :

◆ Recettes de fonctionnement :	235 990,00 €
◆ Dépenses de fonctionnement :	235 990,00 €
◆ Recettes d'investissement :	101 837,00 €
◆ Dépenses d'investissement :	101 837,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le budget primitif 2015 tel que proposé ci-dessus.

DELIBERATION N° 16 : ENCAISSEMENT CHEQUE DE REMBOURSEMENT SOCIETE ORANGE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, le Maire à encaisser un chèque de remboursement de la société orange d'un montant de 56,33 € suite au changement de contrat.

ORGANISATION DU 14 JUILLET

Le repas du 14 juillet aura lieu le 13 au soir à la champignonnière, sous réserve d'inscription préalable OBLIGATOIRE, moyennant les participations suivantes :

- 8 €/habitant à partir de 13 ans
- 12 € pour les personnes non domiciliées dans la commune
- 4 € pour les enfants de 6 à 12 ans
- Gratuit pour les enfants de 0 à 5 ans

Choix du feu d'artifice : n° 5

La séance est levée à 23h00.

NOM	SIGNATURE	MOTIF SI ABSENCE DE SIGNATURE
BELTZUNG Michelle		
BOISSELIER Maryline		
BOUVIER Roger		
GAILLARD Patrice		Absent excusé - a donné pouvoir à Mr MARECHAL
GULLO Julien		
MARECHAL Jean-Pierre		
MAIRE Gilles		
MASSON Christophe		
PRODHON Nicole		